Froyennes, le 25 février 2022

**Rénovation : Ipalle vous accompagne du financement de l’audit à la réalisation des travaux**

Le coût de l’audit, point de départ pour bénéficier des primes à la rénovation, peut constituer un frein pour ceux qui souhaitent se lancer dans des travaux avec l’objectif d’accroître les performances énergétiques de leur bâtiment mais aussi le confort de ses occupants. Bonne nouvelle : Ipalle peut vous accompagner de A à Z dans votre projet, en ce compris le financement de l’audit à hauteur de 75 % ! Un coup de pouce rendu possible par le subside accordé par la Région wallonne suite à deux appels à projet remportés par l’intercommunale, représentant un montant total de 600.000 €. La subvention permettra à l’équipe de Wap’Isol, la plateforme énergétique d’Ipalle, d’accompagner un total de 400 ménages, de l’audit à la réalisation des travaux, ceci à raison de maximum 100 ménages par an.

Pour bénéficier de ce coup de pouce financier, il faut être domicilié dans l’une des 22 communes adhérant\* à Wap’Isol. Certaines d’entre elles offrent en outre les 25 % restant et l’audit est alors pris en charge dans son intégralité.

Les citoyens bénéficiant du financement de la prime, partiel ou complet, doivent bien entendu s’engager à faire réaliser les travaux d’amélioration de la performance énergétique de leur propriété. Dans le cas contraire, ils seront invités à rembourser les montants perçus.

Outre le financement partiel de l’audit, Wap’Isol accompagne gratuitement les citoyens des communes adhérentes jusqu’à l’achèvement des travaux, en les mettant en contact avec des entrepreneurs locaux ambassadeurs de la plateforme, en les aidant à analyser les devis et à compléter les formulaires de demandes de primes.

Comment bénéficier du financement de l’audit et de l’accompagnement sur mesure proposé par Wap’Isol ? Simplement en adressant votre demande à Ipalle, par mail à [wapisol@ipalle.be](mailto:wapisol@ipalle.be) ou par courrier à IPALLE – WAP’ISOL, chemin de l’Eau Vive n° 1 à 7503 Froyennes. Attention : les demandes seront prises en compte à partir du 1er mars et satisfaites dans la limite de la subvention (400 ménages à raison de 100 par an) : les premiers arrivés seront les premiers servis.

|  |
| --- |
| **Qu’audite-t-on ?**  La réalisation d’un audit Logement, par un auditeur agréé, permet de connaître les points faibles d’un bâtiment et d’identifier les travaux à réaliser prioritairement afin d’améliorer le confort et la santé des habitants et de diminuer les consommations d’énergie.  L’audit se base sur une analyse de l’enveloppe du bâtiment (murs, toitures, châssis, planchers), des systèmes de chauffage, de production d’eau chaude sanitaire, de ventilation et de certains critères de salubrité ou de sécurité (conformité de l’installation électrique/gaz, défaut de stabilité, d’humidité, etc.).  Le rapport d’audit contient un scénario de rénovation chiffré et des explications relatives aux recommandations proposées. Il est accompagné d’une brochure détaillée. |

**\* Communes adhérant à Wap’Isol**

**En Wallonie picarde : Antoing, Beloeil, Bernissart, Brunehaut, Celles, Chièvres, Comines, Ellezelles, Enghien, Estaimpuis, Flobecq, Frasnes, Lessines, Momignies, Péruwelz, Rumes, Silly, Tournai.**

**En Sud-Hainaut : Chimay, Froidchapelle, Sivry-Rance, Thuin.**

**Infos :** [**www.ipalle.be/wapisol/**](http://www.ipalle.be/wapisol/) **-** [**wapisol@ipalle.be**](mailto:wapisol@ipalle.be) **– 069/888.050.**

